

COMMUNIQUE AUX PARENTS D'ELEVES FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE DU 3° TRIMESTRE 2019-2020

Chers parents,

Au vu de la crise sanitaire et économique que subit actuellement le monde entier, et particulier le Liban, il est tout à fait légitime que vous vous posiez la question de la facturation des frais de scolarité du 3° trimestre 2019-2020.

Après discussion avec PPFL et en accord avec l'AEFE, il a été décidé que les droits de scolarité du 3° trimestre 2019-2020 sont dûs dans leur totalité.

Cette décision est notamment motivée par le fait que les équipes pédagogiques assurent au quotidien un dispositif de continuité pédagogique, mais également pour éviter des difficultés de trésorerie et à plus long terme pour maintenir l'équilibre financier de l'établissement.

Toutefois, pour tenir compte des circonstances actuelles, les avis de paiement ne seront transmis aux familles qu'au courant du mois de mai et payables en mai 2020. De plus, pour les familles supportant des difficultés économiques avérées, il pourra être mis en place au cas par cas, et avec constitution d'un dossier spécifique, des modalités de paiement adaptées.

Par ailleurs, le CPF met dès à présent en place avec la Banque Libano-Française - BLF un protocole qui permettra pour le règlement des droits de scolarité du 3° trimestre 2019-2020, et a fortiori au cours des prochaines échéances, de payer soit au guichet comme à l'habitude, soit à travers les canaux digitaux de la BLF (e-banking, mobile, ATM, etc). Ces nouvelles dispositions vous seront explicitées dans une note technique qui sera jointe à la facturation du 3° trimestre.

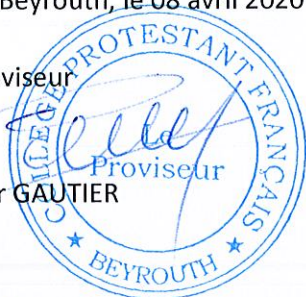
S'agissant des factures de prestations restauration et transport, et après négociation avec nos prestataires, il a également été décidé que ne seront facturés aux familles que les services effectivement effectués. C'est le CPF qui prendra en charge directement une compensation indemnitaire pour les services non exécutés par Cat and Mouth et Eido Group. En conséquence, les factures de ces deux prestataires ne vous seront transmises qu'après connaissance du nombre de jours ou repas réellement consommés.

Nous savons, chers parents, que la situation actuelle peut générer des difficultés de trésorerie dans certains foyers. Aussi le CPF mettra tout en œuvre pour prendre en compte aux mieux ces difficultés, tout en conservant à l'esprit que la facturation des droits de scolarité est la seule ressource de l'établissement et le seul moyen d'assurer un avenir serein à notre établissement.

Fait à Beyrouth, le 08 avril 2020

Le Proviseur

Olivier GAUTIER



Le DAF

Jacques PAUL

